

# Feuille officielle

## Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods

### Commune de La Neuveville

Place du Marché 3  
2520 La Neuveville  
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 6 - Vendredi 16 février 2024



078 400 34 35 @caj\_district info@lecaj.ch

Site internet : [www.lecaj.ch](http://www.lecaj.ch)

#### Horaires d'ouverture

Mardi 15h00 - 18h00  
Mercredi 13h30 - 17h30  
Jeudi 15h00 - 18h00  
Vendredi 15h00 - 23h00  
Samedi 19h00 - 23h00 (selon planning)

#### Prochaines activités

##### Animations pour les jeunes :

**Vendredi 16 février dès 18h**

Tournoi de babyfoot 2 contre 2  
Inscriptions sur place

##### Mercredi 21 février

Animation 6 - 12 ans à Nods 14h - 17h  
Sortie nature avec le Parc Régional Chasseral  
À la découverte des arbres-habitats  
Inscriptions jusqu'au vendredi 16 février  
Prix : gratuit

Pour vous tenir informés de nos activités, suivez-nous sur Instagram et Facebook ou rendez-vous sur notre site internet !

### Avis de construction

**Requérants :** Monsieur Alain Binggeli / Madame Verena Zigerli, chemin de Chavannes 85, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet :** Monsieur Alain Binggeli / Madame Verena Zigerli, chemin de Chavannes 85, 2520 La Neuveville

**Emplacement :** Parcelle 3317, au lieu-dit "chemin de Chavannes 85", commune de La Neuveville

**Zone :** Agricole

**Objet protégé :** -

**Recensement arch. :** -

**Dérogation :** Art. 24 LAT

**Zone de protection :** Périmètre de protection du vignoble / Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (No 1001 links Bielerseeufer)

**Constructions et dimensions :** Selon plans déposés  
**Projet :** Isolation de la toiture, changement des velux et pose d'une installation photovoltaïque

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 février 2024 au 11 mars 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 février 2024  
Municipalité de La Neuveville



### COMMUNIQUÉ DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA NEUVEVILLE (SDN)

Plusieurs AirBnB se sont ouverts ces dernières années sur le territoire communal ainsi que des locations via Booking.com.

Nous rappelons aux propriétaires qui louent ces appartements à des tiers qu'ils doivent percevoir la taxe de séjour à leurs hôtes et que celle-ci doit être reversée en fin d'année à la SDN.

Voici un extrait du règlement communal

*Selon Art.1 du règlement communal concernant la taxe de séjour (9 février 1996)*

**Chaque hôte résidant à La Neuveville est assujéti à la taxe de séjour. Est considéré comme hôte au sens du règlement toute personne, qui, sans avoir son domicile fiscal à La Neuveville, passe la nuit dans la commune. (Les propriétaires d'un appartement ou maison de vacances qui séjournent partiellement à La Neuveville et qui ont leur domicile fiscal à l'extérieur, paient également la taxe de séjour en rapport au nombre de nuits passées ou en choisissant la taxe forfaitaire)**

Le tarif 2023 et 2024 reste inchangé. Celui-ci laisse le choix au propriétaire entre le paiement de **CHF 1.40 par nuitée et par personne adulte (0.70 par enfant de 6 à 16 ans) ou d'une taxe forfaitaire de CHF 100.- par pièce habitable, (1 pièce = CHF 100.-, 2 pièces = CHF 200.- etc... exceptée la cuisine).**

Le formulaire est à disposition sur le site internet de la SDN, [www.SDN2520.com](http://www.SDN2520.com), même si vous choisissez la taxe forfaitaire, il est à signer et à retourner à La Société de Développement, par Isabelle Marie, Route de Neuchâtel 11, 2520 La Neuveville.

**Nous attendons vos versements des taxes de séjour 2023.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au 079 912 88 39 ou par mail à : [gerald.laubscher@gmail.com](mailto:gerald.laubscher@gmail.com)

Pour la SDN  
Le président **Gérald Laubscher**

### Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

**LES ADDICTIONS  
NE SONT PAS  
UNE AFFAIRE  
PRIVÉE.**

**L'ADDICTION NOUS  
CONCERNE TOUS.  
BRISONS LE TABOU !**

**APPELEZ-NOUS !  
0800 105 105  
[www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)**



**MA FILLE  
NE QUITTE PLUS  
SON ÉCRAN !**

Nous sommes là pour vous aider !

**APPELEZ-NOUS !  
0800 105 105  
[www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)**



**Police cantonale à La Neuveville**

**031 638 88 60**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019,  
le poste de police  
n'est plus ouvert en permanence



## Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU JEUDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00  
VENDREDI DE 8H00 À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	Fermé
Mercredi	10h00 - 11h30	Fermé
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	Fermé

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : [www.leplateaudiedesse.ch](http://www.leplateaudiedesse.ch)

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	29.03.2024		Vendredi Saint
Lundi	01.04.2024		Lundi de Pâques
Jeudi-Vendredi	09.05.2024	10.05.2024	Ascension
Lundi	21.05.2024		Lundi de Pentecôte
	22.07.2024	02.08.2024	Fermeture estivale
	23.12.2024	02.01.2025	Fermeture fin d'année

## Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

### Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

## PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 1<sup>er</sup> trimestre 2024



### Stationnements

**Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45  
**Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15  
**Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

17 février, 2 mars, 16 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



La Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles  
032 315 70 70

## Commune mixte de Plateau de Diesse RECHERCHE D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DE LA CRÈCHE

Afin de constituer l'effectif de la commission de la crèche, nous sommes à la recherche de suite d'une personne motivée et prête à s'engager pour la collectivité suite à une démission.

**Commission de la crèche - 5 membres**  
Contrôle de la gestion de la crèche communale.

Les personnes intéressées voudront bien prendre contact avec l'administration communale.

Nous les en remercions d'avance vivement.

## Avis de construction

**Requérant :** M. Sylvain Huguélet, Ch. de La Rochalle 8, 2517 Diesse

**Auteur du projet :** RVG Energies renouvelables Sàrl, Les Graveréules 4, 2073 Enges

**Propriétaire foncier :** M. Sylvain Huguélet, Diesse

**Projet :** Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 1066, Ch. de La Rochalle 8, 2517 Diesse

**Zone :** H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 février au 10 mars 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 9 février 2024

Secrétariat communal

## Avis de construction

**Requérant :** M. Peter Stöpfer, Route de Diesse 5, 2516 Lamboing

**Auteur du projet :** S & G Architecture Sàrl, Route de Prêles 4, 2516 Lamboing

**Propriétaires fonciers :** Mme et M. Catherine et Peter Stöpfer, Diesse

**Projet :** Création de 4 places de stationnement pour voitures, Les Brues 11, parcelle 2214 et changement de la couleur des volets de la maison, Route de Prêles 8, parcelle 2116, village de Lamboing

**Zone :** H2

**Dérogation :** à l'art. 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 février au 10 mars 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 9 février 2024

Secrétariat communal

## ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)

### Mise au concours

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met au concours le poste de :

### ASE ou EDE A temps partiel (CDD)

#### Entrée en fonction :

- De suite pour des remplacements sur appel puis,
- Remplacement pour un congé maternité

#### Disponibilité :

- Sur appel jusqu'au congé maternité (entre avril et juin)
- Entre 60 et 70% dès le début d'un congé maternité jusqu'au 31 décembre 2024

#### Notre structure :

- Cadre de travail chaleureux dans de nouveaux locaux
- Structure privilégiant les activités extérieures (pédagogie forét)

#### Mission :

- Assumer l'accueil et la prise en charge d'un groupe d'enfants âgés de 4 à 12 ans.
- Concevoir, organiser, animer des situations de vie, tout en respectant et en soutenant le développement et les apprentissages de l'enfant.
- Participer aux séances d'équipe et aux projets en découlant (spectacles, sorties, sport, etc.).
- Assurer au quotidien la gestion de son travail éducatif et administratif.

#### Profil :

- Titulaire d'un CFC d'ASE (assistant/E socio-éducatif/VE) ou diplôme EDE ou titre jugé équivalent
- Aisance dans la relation directe et continue avec des groupes d'enfants de 4 à 12 ans
- Excellente aptitude à travailler en équipe
- Humour, créativité, écoute, patience et sens du jeu
- Résistance physique ; équilibre affectif et psychique ; flexibilité
- Permis de conduire et véhicule à disposition (un plus)

#### Lieu d'activité :

- Ecole à journée continue du Plateau de Diesse à Prêles

#### Renseignements :

Florine Némitz, Directrice de l'EJC,  
tél. 078 882 94 92, [direction@ejcplateau.ch](mailto:direction@ejcplateau.ch)

Merci d'envoyer votre candidature complète par voie électronique à : [direction@ejcplateau.ch](mailto:direction@ejcplateau.ch), jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2024. Les personnes retenues par dossier participeront à une journée "découverte" dans la semaine du 4 au 8 mars 2024.

Prêles, le 31 janvier 2024

## Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes



La Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles  
032 315 70 70



## Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc.

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. **sont tenus de s'annoncer auprès de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne à 3052 Zollikofen.** Les bases légales se trouvent dans l'Ordonnance fédérale sur les épizooties (art. 18a) et dans l'Ordonnance cantonale sur les épizooties (art. 21b).

Vous êtes propriétaires de volailles, chèvres, abeilles, poissons, merci de vous annoncer via le site suivant :

[www.be.ch.declaration-unites-elevage](http://www.be.ch.declaration-unites-elevage) et ceci **jusqu'au 27 février 2024.**

Ce document est également mis à votre disposition sur le site de la Commune mixte de Plateau de Diesse sous "Guichet virtuel / Animaux et agriculture".

L'administration communale

## RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2024



## JE DEVIENS DÉTENTEUR D'UN CHIEN, QUE FAIRE ?

### Je m'enregistre comme détenteur-trice

Je me rends dans ma commune de résidence ou à l'endroit désigné par le canton, afin de m'y inscrire comme détenteur-trice de chien dans la base de données Amicus. Je reçois mon ID personnel (mon numéro d'identification) et mon mot de passe par e-mail ou par la poste. Si je déménage ou me marie, j'informe ma commune, ou l'endroit désigné par le canton, de mon changement d'adresse ou de nom. Si je pars pour l'étranger, j'informe ma commune, ou l'endroit désigné par le canton, afin d'être supprimé-e d'Amicus.

### J'enregistre mon chien

Je me rends chez mon vétérinaire pour faire implanter une puce électronique à mon chien. Cela doit être fait avant que le chien parte pour sa nouvelle famille ou dans les 3 premiers mois de vie du chien. Si j'importe mon chien de l'étranger, je laisse le vétérinaire évaluer son état de santé et contrôler son numéro de puce. Le vétérinaire a besoin de mon numéro d'identification personnel, afin que mon chien puisse être enregistré dans Amicus ou qu'une importation puisse être annoncée.

Les factures 2024 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes **ne souhaitant plus bénéficier** de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch) **jusqu'au vendredi 22 mars 2024 et renvoyer la vignette verte à l'administration communale**, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander le macaron par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch). Ils le recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2024.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

**Les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.**

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

### J'annonce en ligne les évènements

J'annonce dans Amicus une « transmission » si je vends ou donne mon chien. Pour cela, j'ai besoin du numéro d'identification, du nom et prénom du nouveau détenteur. J'annonce une « prise en charge », si je deviens détenteur-trice d'un chien déjà enregistré dans Amicus. Je peux le faire dès le moment où le propriétaire actuel a fait la transmission du chien dans Amicus. Si je donne ou vends mon chien à une personne vivant à l'étranger, je sélectionne « exportation » dans Amicus. Je peux enregistrer la date et l'adresse de l'export dans Amicus. Si mon chien meurt, j'introduis la date de son décès dans Amicus. Je peux aussi demander à mon vétérinaire, à ma commune ou à l'autorité désignée par le canton de le faire pour moi.

### Bon à savoir

L'Ordonnance sur les épizooties (OFE 916.401) sert de base légale pour l'enregistrement des chiens. Elle mentionne que chaque chien en Suisse doit être pucé, enregistré et puisse ainsi être identifié. La banque de données correspondante est exploitée par Identitas AG sur mandat des cantons. Ce sont les communes ou les autorités désignées par les cantons qui sont responsables de tenir à jour mon adresse. Je peux modifier moi-même mes données de contact (e-mail ou numéro de téléphone). Ceci afin qu'en cas de perte de mon chien, je puisse être contacté-e rapidement. Je prends aussi en considération les lois cantonales ou communales, qui sont en vigueur dans mon lieu de résidence. Si j'ai d'autres questions ou besoin de plus amples informations, le Chatbot ainsi que le Helpdesk Amicus sont à ma disposition. [www.amicus.ch](http://www.amicus.ch)





La Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles  
032 315 70 70



## Fête villageoise du 23 au 25 août 2024 à Lamboing

Un comité pour l'organisation de la fête villageoise s'est bien formé et est motivé à organiser un magnifique week-end !

Celui-ci organise une séance d'information et de prise de contact. Il convie toutes les sociétés, particuliers, privés, ... souhaitant participer d'une manière ou d'une autre à la fête.

La séance aura lieu le :

**Mardi 5 mars 2024 à 20h00**

A la salle du restaurant du Cheval Blanc à Lamboing

Le comité se réjouit de vous retrouver nombreux lors de cette séance !

**Le comité cherche également des bénévoles qui seraient disponible pour quelques coups de main avant, pendant et après la fête.**

**Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact.**

Pour toutes informations, questions, propositions d'idées, ... n'hésitez pas à prendre contact par téléphone au 079 312 37 28 ou par courriel à [fvplateau@gmail.com](mailto:fvplateau@gmail.com)

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

*L'administration communale et le Comité d'organisation*



**MERCREDI 21 FÉVRIER**

**ANIMATION POUR LES ENFANTS DE 6 À 12 ANS**



Nods



13h30 à 17h30

**À LA DÉCOUVERTE DES ARBRES-HABITATS**

Viens découvrir et enquêter sur les arbres et les espèces qui y vivent avec le **Parc régional Chasseral**



Inscriptions jusqu'au 20 février

Prix: gratuit

078 400 34 35



Chasseral

## ATELIER CRÉATION D'UN SHAMPOING SOLIDE

Durant cet atelier de deux heures tu auras l'occasion de découvrir divers composants ainsi que leurs bienfaits afin de confectionner un produit correspondant à tes besoins.

Atelier proposé par Emina Jeanbourquin au Battoir de Diesse à 19h.

**29  
février  
2024**



Pour les inscriptions jusqu'au 23 février 2024  
Fabienne 079 284 41 90 ou [gad.diesse@gmail.com](mailto:gad.diesse@gmail.com)  
Paiement : 25.- par personne



## Commune de Nods

UTOPIK FAMILY  
creations théâtrales

*Sur scène*  
tout **EST** possible

*Amuse-bouche*

**THÉÂTRAL**  
En 5 leçons découvertes

Vous êtes passionné de théâtre mais vous n'avez pas encore franchi le pas ?

**MAÎTRISE DE L'ESPACE ET DE SON CORPS**  
**CONFIANCE EN SOI**  
**TECHNIQUES**  
**CRÉATIONS DE PERSONNAGES**



[augusta@utopikfamily.ch](mailto:augusta@utopikfamily.ch)

076.407.67.44

[www.utopikfamily.ch](http://www.utopikfamily.ch)

**NODS**  
5 mardis  
du 27 février  
au 26 mars

**ENFANTS** 16h-17h30  
**ADOS** 18h-19h30  
**ADULTES** 20h-21h30

**HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE**

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

**Février**

<b>Lundis</b>	19, 26	8h00 à 12h
<b>Samedi</b>	24	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

**STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS**



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 17 février de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

**APRÈS-MIDIS JEUX SENIOR**

**2024 DERNIERS JEUDIS DU MOIS**

25 JAN	30 MAI	26 SEPT
29 FEV	27 JUIN	31 OCT
28 MARS	25 JUILLET	28 NOV
25 AVRIL	29 AOÛT	19 DÉC



14:00 -17:00 BATTOIR DE NODS  
INFORMATIONS 079 643 73 26

**GOÛTER OFFERT**

**PRO SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

**Nous aidons les personnes âgées à rester autonomes le plus longtemps possible.**

**Soutenez-nous.**  
prosenectute.ch  
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3

**NODS – POPULATION EN LÉGÈRE DIMINUTION**

L'analyse démographique de la commune mixte de Nods permet de constater qu'après sept ans de croissance, la population établie en fin d'année 2023 a quelque peu diminué.

En effet, ce sont au total 785 personnes qui étaient recensées au 31 décembre 2023, soit 20 de moins que fin 2022, représentant ainsi une valeur très proche de celle de l'année 2020. La proportion d'hommes est de 52,1% pour 47,9% de femmes. 69 personnes sont de nationalité étrangère. Côté état civil, les célibataires sont majoritaires, représentant 46% de la population devant les personnes mariées (37%), les personnes divorcées (10%) et les veuves et les veufs (7%). Les Bourgeois, quant à eux, continuent de représenter 14% de la population. Dix personnes ont atteint l'âge de la majorité en 2023, soit 2 de plus que l'année précédente. Les mouvements de population révèlent que les 53 départs n'ont pas compensés les 31 arrivées, au contraire des 6 décès par rapport aux 8 naissances. La nouvelle doyenne du village a récemment fêté son 91<sup>e</sup> anniversaire.

Administration communale

**COMMANDE DE BOIS DE FEU 2024**

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande, uniquement par écrit, au moyen du coupon ci-dessous ou par e-mail à [commune@nods.ch](mailto:commune@nods.ch).

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez-vous adresser directement à M. Francis Conrad, Conseiller communal, au N° de tél. 079 694 12 61.

**Coupon de commande de bois de feu :**

Prix valables pour 2024\*:

..... stère quartelage hêtre	à	Fr.	100.00 / stère
..... bois de feu feuillu long 3-6 m	à	Fr.	70.00 / m <sup>3</sup>

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

\*Prix valables uniquement pour les personnes domiciliées à Nods. Pour toute personne désirant acheter du bois de feu, mais non domiciliée à Nods, les prix du marché seront appliqués.

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal **jusqu'au 20 février 2024.**

Commune mixte de Nods

**HEURES DE REPOS**

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

**Heures de repos**

**Art. 38**

<sup>1</sup> De 19.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

<sup>2</sup> De 22.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.

<sup>3</sup> Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.

<sup>4</sup> Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

<sup>5</sup> Dès 22.00 heures, le repos nocturne doit être respecté.

**Art. 23**

<sup>1</sup> Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**INDICATIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

**Obligation d'annoncer les installations solaires (art. 7a DPC)**

1. Les maîtres d'ouvrage annoncent la construction d'installations solaires non soumises au régime du permis de construire à l'autorité de police des constructions au plus tard sept jours ouvrés avant le début des travaux par l'intermédiaire du système de transmission cantonal.

2. Ils communiquent les informations suivantes :  
a) l'emplacement de l'installation,  
b) le type de l'installation,  
c) la taille de l'installation.

3. Un plan indiquant l'échelle et la direction du nord doit être joint.

Tant lors d'installations solaires soumises ou non soumises au régime du permis de construire, le maître d'ouvrage doit **annoncer la date de mise en service de son installation à la commune**. Un électricien mandaté par la commune doit pouvoir venir vérifier l'état des compteurs avant la mise en service. Le propriétaire est rendu attentif à vérifier que l'annonce se fasse correctement avec son entrepreneur.

Consultez gratuitement la Feuille officielle [www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



## Fusion des institutions psychiatriques cantonales déclaration d'intention signée

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne, les Services psychiatriques universitaires (SPU SA) et le Centre psychiatrique Münsingen (CPM SA) ont signé une déclaration d'intention en vue d'une fusion des deux sociétés. Le Conseil-exécutif soutient la vision stratégique de ce projet de regroupement, que les deux institutions psychiatriques comptent mener à bien d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2025, et au plus tard d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Depuis environ une année, les Services psychiatriques universitaires (SPU) et le Centre psychiatrique Münsingen (CPM) collaborent dans le cadre du projet Morgenrot pour examiner la faisabilité d'une fusion entre ces deux institutions psychiatriques. Ces travaux conséquents ont été consignés dans un rapport qui a été présenté au Conseil-exécutif et recueilli son aval. Le gouvernement a chargé la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) d'encadrer la suite des travaux réalisés dans le cadre de ce projet de fusion. La DSSI a mandaté la société d'audit et de conseil KPMG pour accompagner les deux entreprises candidates à la fusion lors des prochaines étapes du processus.

### Vision stratégique de la structure regroupée

Le projet de fusion prévoit de concentrer l'offre de soins hospitaliers sur trois sites (Gümligen pour la psychiatrie gériatrique ; Münsingen pour la psychiatrie de l'adulte et Berne Bolligenstrasse pour la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, la psychiatrie forensique et la réadaptation psychiatrique). Les prestations ambulatoires, intermédiaires et de proximité continueront quant à elles d'être développées et renforcées.

### Travaux préparatoires en cours

Avant de rendre une décision définitive sur le projet de fusion, le gouvernement bernois a demandé aux deux entreprises de fournir un complément d'information sur le modèle d'affaires envisagé et la planification des travaux de construction sur les trois sites principaux retenus. Il les a également invitées à compléter le plan d'affaires de la fusion en l'assortissant d'une comparaison des chiffres prévisionnels fournis par chacune des entreprises et d'un programme d'exécution détaillé. L'exécutif souhaite également qu'on lui présente les conséquences financières et non financières d'une fusion pour le canton.

### Un contrat de coopération

#### pour réglementer la phase transitoire

Les modalités de collaboration pendant les phases de préparation et d'exécution de la fusion seront fixées dans un contrat de coopération conclu par les SPU et le CPM. Ce document réglementera les projets communs de regroupement des soins psychiatriques sur le site de Münsingen et de développement du pôle de psychiatrie gériatrique à Gümligen (Siloah). Par ailleurs, il fixera des règles de gouvernance applicables aux nominations au sein des directions respectives ainsi que le calendrier pour les projets d'infrastructure dans le domaine de la transformation numérique.

### Le gouvernement appelé à trancher

Le Conseil-exécutif devra rendre sa décision concernant la fusion entre les entreprises SPU SA et CPM SA. Il lui appartiendra également de trancher sur les éventuels coûts induits par cette fusion pour le canton, sous réserve de leur approbation préalable par

le Grand Conseil en sa qualité d'organe compétent en matière financière.

## La commission demande le renvoi du rapport sur l'externalisation de l'OCRN

La Commission de la sécurité du Grand Conseil demande au Conseil-exécutif d'apporter des améliorations au projet d'externalisation de l'Office de la circulation routière et de la navigation. Compte tenu des questions encore ouvertes, elle demande au Grand Conseil de renvoyer l'affaire afin que la planification détaillée soit complétée. Une minorité ne souhaite pas poursuivre les travaux en lien avec ce projet.

Crédit pour la rénovation du château d'Aarwangen Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de transformer l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) en un établissement de droit public dont le canton resterait l'unique propriétaire. Cette externalisation doit accroître l'efficacité de l'office et lui permettre de réagir plus rapidement aux évolutions dans le domaine de la mobilité.

### Réserves concernant le projet d'externalisation

La Commission de la sécurité du Grand Conseil (CSéc) a examiné le rapport du gouvernement lors de plusieurs séances et procédé à diverses auditions. Elle reconnaît que les importants changements survenus dans le domaine de la mobilité mettent l'OCRN face à de nombreux défis. La CSéc estime toutefois que cet office a jusqu'à présent fait preuve d'efficacité et d'innovation en répondant de manière active et proactive aux évolutions, notamment dans le domaine de la transformation numérique.

La commission voit le projet d'externalisation d'un œil critique et n'est pas entièrement convaincue de sa nécessité. Des membres craignent par exemple que le Grand Conseil ne puisse plus exercer la même influence sur le pilotage et la surveillance des institutions externalisées. La CSéc a également critiqué la planification financière présentée.

Afin de répondre aux questions qui subsistent, la CSéc propose au Parlement cantonal de renvoyer l'affaire en demandant de préciser la planification détaillée à certains endroits. Le rapport doit notamment expliquer plus concrètement comment la clause de non-concurrence sera intégrée dans la loi constitutive de l'établissement et indiquer les mesures qui seront prises pour éviter les pratiques salariales excessives chez les cadres supérieurs. Des instruments concrets devront être proposés pour l'exercice du pilotage et de la surveillance par le Conseil-exécutif et le Grand Conseil. Par ailleurs, la planification devra prévoir des mécanismes permettant de mettre à profit les excédents de revenus persistants pour abaisser les émoluments.

Si le Grand Conseil rejette la demande de renvoi, la majorité de la commission propose de prendre connaissance du rapport en l'assortissant de déclarations de planification donnant des directives dans différents domaines pour l'élaboration de la loi constitutive de l'établissement.

### Une minorité fermement opposée à l'externalisation

Une minorité de la commission demande au Grand Conseil de ne pas entrer en matière sur cette affaire. Elle n'est toujours pas convaincue par le plan détaillé élaboré en vue de l'externalisation, que le

Grand Conseil avait exigé en 2021. La minorité juge notamment que la perte potentielle d'influence du Grand Conseil sur le pilotage et la surveillance de l'OCRN est grave.

En cas de rejet de la demande de non-entrée en matière et de la demande de renvoi, la minorité de la commission propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport en l'assortissant d'une déclaration de planification demandant de ne pas poursuivre les travaux en vue de l'externalisation de l'OCRN.

### Élaboration d'une stratégie générale de participation

Outre les propositions relatives à cette affaire, la commission a adopté une motion de commission urgente demandant d'élaborer une stratégie de participation pour le canton. La CSéc souhaite ainsi garantir l'existence de bases au niveau cantonal lors des prochaines délibérations sur ce dossier ou en vue d'autres externalisations. Il convient d'abord d'énoncer les principes généraux et les critères pour les institutions externalisées et les participations avant de discuter au cas par cas de ce type d'affaires. Dernièrement, de nombreux projets d'externalisation en cours ont été élaborés avant de se voir finalement opposer un refus.

### Ville de Bienne

#### fermeture du pont du Chemin des Landes

Le pont du Chemin des Landes, qui enjambe la T6 à Bienne, est en mauvais état. Il est fermé à la circulation motorisée depuis le mardi 13 février 2024, mais reste accessible aux vélos et aux piétons. Les riverains empruntent la rue de Lyss et le chemin des Aulnes pour gagner leur destination. L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne établira un plan d'urgence pour cet ouvrage construit dans les années 50 et prendra des mesures immédiates. Le but est de rénover rapidement le pont du Chemin des Landes tout en maintenant une traversée de la T6 pour le trafic individuel non motorisé au cours des prochains mois.

### Bulletin hydrographique 2023

#### hiver peu enneigé et fin d'année humide

Le bulletin hydrographique 2023 du canton de Berne vient d'être publié. Il fournit des informations sur les précipitations et les niveaux d'eau enregistrés pendant l'année écoulée. L'année a commencé par un hiver très doux, sec et donc peu enneigé, qui a été suivi par un printemps humide. L'été a également débuté par une période chaude et sèche, avant d'enregistrer des vagues de chaleur et quelques événements orageux. Les deux derniers mois de l'année ont au contraire été plus frais et très arrosés, avec de la neige jusqu'en plaine. De fortes précipitations accompagnées de températures en hausse ont largement fait fondre la couche neigeuse au milieu des mois de novembre et de décembre. Cela a provoqué une forte montée des eaux dans les lacs et les rivières, dont les conséquences ont pu être limitées grâce à l'abaissement préventif du niveau des lacs. La galerie d'évacuation des crues de Thoune a d'ailleurs été mise en service pendant cette période. Les crues se sont surtout fait sentir dans les plans d'eau du pied du Jura. Le niveau du lac de Bienne a dépassé son seuil de crue. Le météo très humide s'est aussi fait ressentir sur les niveaux des eaux souterraines, avec de nouveaux records enregistrés en fin d'année, en particulier dans le Seeland.

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

#### La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)  
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**  
Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96  
**Repas à domicile** : tél. 032 751 21 05  
[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.  
Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
Visitez notre site Internet : [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.  
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

**Noctanbus** : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h  
**Moonliner** : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h.  
Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).  
Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale.  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale.  
Visites guidées et locations de salles sur demande  
Renseignements: Tél. 032 315 21 32  
[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

### Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	16.02.2024	20h30	Romain Didier
Jeu	29.02.2024	20h30	Pippo Pollina
Vendredi	<b>Complet</b>	20h30	Phanee de Pool
Samedi	<b>Complet</b>	20h30	Phanee de Pool
<b>Dimanche</b>	<b>10.03.2024</b>	<b>17h00</b>	<b>Phanee de Pool</b>
Ve-Sa-Di	15-17.03.2024		Boogie-Woogie festival
Vendredi	22.03.2024	<b>19h00</b>	Concert EMJB
Samedi	22.03.2024	<b>17h00</b>	Concert EMJB
<b>Dimanche</b>	<b>24.03.2024</b>	<b>17h00</b>	<b>ChickenStreet</b>
Samedi	20.04.2024	20h30	Bergamote
<b>Dimanche</b>	<b>21.04.2024</b>	<b>17h00</b>	<b>Bergamote</b>
Vendredi	26.04.2024	20h30	enapARTé
Samedi	27.04.2024	20h30	enapARTé
<b>Dimanche</b>	<b>28.04.2024</b>	<b>17h00</b>	<b>enapARTé</b>

**Pharmacie**  
0842 24 24 24 (gratuit)

### Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) [cabinetdurgencesbienne.ch](http://cabinetdurgencesbienne.ch)

### Dentiste

**0900 90 39 03** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)  
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

### Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 16 février

Cultes dans les homes, 10h Mon Repos et 10h45 Montagu

Dimanche 18 février- 1er Carême

10h, Blanche-Eglise, culte "Terre Nouvelle"

Distribution des calendriers "Chaque geste compte" : la main fermée ou ouverte

John Ebbutt, pasteur, Sara Gerber, orgue

Offrande en faveur des projets EPER-pain pour le prochain  
Chant : 45-08, 48-01, 21-14, 47-14

Mercredi 21 février

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander

A votre service, pasteurs : John Ebbutt : 032 751 28 57,

078 648 57 23, [jebbutt@macquality.ch](mailto:jebbutt@macquality.ch)

Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53.

Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58.

Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49.

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé : 032 751 10 35.

[info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet : [www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 18. Februar

10.20 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Karin Schneider (Orgel).

Pikettdienst

16. bis 29. Februar: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 18 février 2024, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption.

Semaine blanche

Le secrétariat de La Neuveville est fermé.

Parcours Communion : enfants de La Neuveville

Mercredi 28 février, de 14h à 15h45, salle de caté de La Neuveville.

Parcours Confirmation

Samedi 24 février, de 10h à 12h30, centre paroissial de St-Nicolas.

Onction des malades du dimanche 3 mars 2024

L'administration de ce sacrement aura lieu dimanche 3 mars 2024 à 10h en l'église de l'Assomption, à La Neuveville (et simultanément en l'église de Ste-Marie à Bienne). Intéressé.e ? Inscrivez-vous jusqu'au 23 février !  
Secrétariat de la cure Sainte Marie : 032 329 56 01.

100e Pèlerinage de printemps à Lourdes

Un pèlerinage de 4 jours, du 19 mai au 22 mai (ou jusqu'au 25 mai <https://pelerinagelourdes.ch>)

Pèlerinage au Sinai

Du 1<sup>er</sup> au 10 avril 2024, inscriptions : [infos@bible-ouverte-](mailto:infos@bible-ouverte-)

## 11 / Paroisses

[voyages.ch](http://voyages.ch) / Didier Berret : 079 580 93 10.

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 18 février

Culte à Diesse, 10h, dimanche de l'église sur le thème de l'espérance. Il sera animé par des paroissiens et paroissiennes de Nods et de Diesse, service de voiture (voir ci-dessous)

Dimanche 25 février

Culte à Diesse, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre

Contacts

Présidente: Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur : Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

### Paroisse de Nods

Dimanche 18 février

10h, culte à Diesse, préparé par une équipe de laïcs.

Mardi 20 février

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 25 février

10h, culte à Nods, échange de chair: Prédicateur John Ebbutt.

Mardi 27 février

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 3 mars

10h à Nods, culte et Sainte-Cène en lien avec la campagne de carême avec nos invités Safiatou Baldé Loum du Sénégal et Daniel Chèvre, animateur Terre Nouvelle. Une soupe sera servie après le culte.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email [marco.pedroli@sunrise.ch](mailto:marco.pedroli@sunrise.ch)

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

[www.parefnods.ch](http://www.parefnods.ch)

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

<https://labri.ch/>

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet  
(032/751 36 65) ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

Paroisse Réformée Nods

**POUVONS-NOUS ENCORE ESPÉRER AUJOURD'HUI ?**

**DIMANCHE 18 FÉVRIER 10H00 EGLISE DE DIESSSE**

Culte préparé par des paroissiennes et paroissiens sur le thème :  
**L'espérance source de courage en des temps incertains**

Cordiale bienvenue à chacune et chacun  
collation offerte

Projet d'Aide aux Montagnards n° 7498:  
nouvel approvisionnement autonome en énergie.

Schweizer Berghilfe  
Aide Suisse aux Montagnards  
Aiuto Svizzero alla Montagna  
Aid Sviszer per la Muntogna

CP 80-32443-2

### PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)